

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 12 juillet 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 3, 4 et 5 juillet 2017

2017 DEVE 124 - DVD - DAE - DDCT Subvention (20 000 euros) à l'Association francilienne de soutien à Alternatiba pour son projet « Alternatiba Paris – Village des Alternatives 2017 ».

**Mmes Célia BLAUEL, Antoinette GUHL, M. Christophe NAJDOVSKI
et Mme Pauline VÉRON, rapporteurs**

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 20 juin 2017 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention de la Ville de Paris à l'Association francilienne de soutien à Alternatiba pour son projet « Alternatiba Paris – Village des Alternatives 2017 » ;

Sur le rapport présenté par Mesdames Célia BLAUEL, au nom de la 3e Commission, Antoinette GUHL, au nom de la 1ère Commission, Monsieur Christophe NAJDOVSKI, au nom de la 3e Commission, et Madame Pauline VÉRON, au nom de la 7e Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'Association francilienne de soutien à Alternatiba dont le siège social est situé 1 Sentier de la Pointe 75020 Paris, la convention de subventionnement jointe en annexe, pour un montant de 20 000 euros.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée comme suit sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2017 :

- 9 000 euros pour la direction des espaces verts et de l'environnement, chapitre 65, rubrique 833, nature 6574, ligne VF 23003 ;
- 3 000 euros pour la direction de la voirie et des déplacements (agence de la mobilité) au chapitre 65, rubrique 820, article 6574, ligne VF 61001 ;
- 3 000 euros pour la direction de l'attractivité et de l'emploi, chapitre 65, rubrique 905, nature 6574, ligne VF 55023 ;
- 5 000 euros pour la direction de la démocratie, des citoyen-ne-s et des territoires, chapitre 65, rubrique 020, nature 6574, ligne VF 14007.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO